

## Prilly : Postulat pour des revêtements perméables carrossables

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux

Madame, Messieurs les Conseillers municipaux

Force est de constater que le nouvel aménagement réalisé à la Route de Cossonay entre la boucherie / boulangerie et le rondpoint pour le passage du BHNS génère son lot de mécontentement.

En termes d'environnement, nous déplorons la coupe d'une dizaine d'arbres. Un bosquet ou une haie a été arraché. Les emplacements laissés pour une plantation sont sous-dimensionnés (1 mètre sur 1 mètre) et les pavés complétant le rectangle sont parfaits, mais cimentés ce qui les rend imperméables. Les places de parcs sont malheureusement goudronnées, ce qui génère des îlots de chaleur. Pour être en cohérence avec le projet de plan climat de notre commune, cette pratique, à l'avenir, devrait être abandonnée.

Au vu de ce qui précède, ce postulat vise à étudier la possibilité de mettre en œuvre des revêtements perméables en milieu urbain dans le but de

- favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales
- améliorer l'approvisionnement des nappes phréatiques
- lutter contre le ruissellement de surface et la saturation des réseaux
- réduire la pollution des eaux
- protéger les fonctions naturelles du sol
- préserver la biodiversité
- réduire les îlots de chaleur.

Différents types de revêtements perméables et peu sensibles à absorber la chaleur existent : pavés, revêtement du sol végétalisé, enrobé drainant, etc. Chacun de ces matériaux présente des particularités. Le choix du revêtement adéquat et esthétique se fait notamment en fonction de ses performances par rapport au type de mobilité ; aux piétons, personnes à mobilité réduite, cycles, véhicules légers ou lourds. Ce choix s'effectue aussi en fonction de la perméabilité naturelle du sous-sol en place. Il faut également tenir compte des coûts d'investissement et d'entretien qui varient d'un revêtement à un autre.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de prendre les mesures suivantes (non exhaustif) :

- D'étudier attentivement les différents espaces (places de stationnement, voies d'accès, cimetière, espaces publics, etc.) où il est préconisé désormais de réaliser des sols perméables.
- D'assurer des conditions de plantation optimales aux arbres en bordure de route, notamment en prévoyant un espace perméable au pied de l'arbre suffisant.
- De faire en sorte de faciliter la plantation d'arbres après réfection ou rénovation d'une route en implantant les tuyaux en profondeur ou sous la voie de circulation du trafic routier.
- De mettre en place des mesures pour limiter les imperméabilisations inutiles.

Ces points sont des propositions, l'imperméabilisation des sols pouvant être abordée dans le cadre de plusieurs politiques et cadres légaux de notre Commune. Une réflexion globale par le biais de ce postulat permettrait certainement d'envisager d'autres pistes intéressantes et efficaces sur cette thématique qui nous concerne tous.

En vous remerciant de votre attention,

Prilly, le 24 septembre 2023

Sylvie Krattinger et consorts









